Image not found or type unknown

remboursement d'une dette de 1400€

Par **Chaffin Gilbert**, le **17/04/2009** à **05:15**

Bonjour!

J'ai prêté en deux fois (500€ le 23/10/2007 et 900€ le 07/11/2007) 1400€ à une personne. Malgré des promesses d'être remboursé jusqu'au dernier centime, à ce jour je n'ai toujours rien récupéré et cette personne fait la sourde oreille.....
J'ai comme preuve une reconaissance de dette et les deux talons de mandat CASH URGENT qui ont servi à lui envoyer l'argent car cette personne est à l'autre bout de la FRANCE.
Merci de me dire ce que je peux faire pour récuperer cet argent, si les documents en ma possession sont suffisant pour entamer une procédure et combien cela risque de me couter.

J'attends votre réponse sans une certaine impatience et si elle correspond à ce que j'attend il y a de grandes chances que j'entame une procédure je pense que j'ai été assez patient jusqu'ici.

Cordialement

Par **cram67**, le **17/04/2009** à **07:01**

A partir du moment où vous avez une reconnaissance de dettesainsi que la preuve de versement des sommes, il n'y a pas de raison que votre démarche ne puisse aboutir.
Deux possibilités s'offrent à vous :
- saisir directement un huissier de justice, étant donné que vous disposez d'une reconnaissance de dette, mais je vous déconseille cette solution car pour les frais seront à votre charge ...
- déposer plainte auprès de votre commissariat ou poste de gendarmerie pour abus de confiance. Vous vous y présentez avec tous les documents en votre possession qui atteste du prêt. Le fait que votre ami réside à l'autre bout de la France n'est pas un problème, car le dossier sera transmis au commissariat du domicile de votres connaissance...

Par **Chaffin Gilbert**, le **17/04/2009** à **19:59**

Merci pour le renseignement, je vais voir ça avec ma gendarmerie alors

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés